MOVIMENTO EUROPEO CONSIGLIO ITALIANO

IL PRESIDENTE

AVERTISSEMENT AUX NAVIGATEURS EUROPEENS : BROUILLARD EPAIS ENTRE BRUXELLES ET STRASBOURG

A l'heure où nous écrivons de Bruxelles, nous ne savons toujours pas comment se terminera, entre Bruxelles et Strasbourg, la saga de la formation et de l'entrée en fonction de la nouvelle Commission européenne, qui n'est pas le « Gouvernement » de l'Union européenne, mais qui a cessé depuis longtemps d'être un simple organe technique, comme certains la décrivent, en ignorant ses fonctions politiques croissantes.

Si la nouvelle Commission européenne entre en fonction le 1er décembre, six mois se seront écoulés depuis les élections européennes qui ont eu lieu au début du mois de juin, un temps de formation qui ne diffère guère des longues périodes de négociations qui caractérisent la formation des Gouvernements dans certains pays à système multipartite comme la Belgique, les Pays-Bas mais aussi l'Allemagne fédérale.

Pour ceux qui ne sont pas familiers avec les procédures européennes complexes, il convient de rappeler que la formation de la Commission européenne se déroule en pas moins de neuf étapes impliquant les partis européens (1), les électeurs (2), le Conseil européen (3), le Parlement européen (4), les Gouvernements nationaux (5), le Conseil de l'Union (6) les commissions parlementaires (7), à nouveau le Parlement européen (8) et enfin à nouveau le Conseil européen (9) avec un patchwork de majorités allant de la majorité simple des MPE au Parlement européen à la majorité qualifiée au Conseil européen, en passant par la majorité des 2/3 pour approuver ou rejeter un candidat-commissaire au sein d'une commission parlementaire.

La saga commence avec la désignation des « candidats principaux », à savoir les *Spitzenkandidaten* selon la formule inventée en 2013 par le social-démocrate allemand **Martin Schulz** dans l'espoir non dissimulé de pouvoir gagner le siège de Président de la Commission européenne en l'enlevant au PPE par une méthode non prévue par les traités, non intégrée dans les procédures électorales européennes exclusivement nationales et non partagée par le Conseil européen.

Après les élections européennes de 2014, le Conseil européen, agissant pour la première fois sur la base du Traité de Lisbonne entré en vigueur en décembre 2009, a désigné le Luxembourgeois **Jean-Claude Juncker** comme *Spitzenkandidat* du PPE, élu avec une large majorité pro-européenne par le Parlement européen et qui a pris ses fonctions avec sa propre Commission le 1er novembre 2014.

En 2019, le Conseil européen n'a pas accepté le choix des *Spitzenkandidaten* fait par les partis européens et a proposé au Parlement européen - à la suggestion d'**Emmanuel Macron** et d'**Angela Merkel** - la CDU allemande **Ursula von der Leyen** dont la Commission a pris ses fonctions le 1er décembre 2019 avec une majorité appelée « *Ursula* » qui comprenait non seulement les PPE, les Socialistes et les Libéraux mais aussi les

MOVIMENTO EUROPEO CONSIGLIO ITALIANO

IL PRESIDENTE

conservateurs polonais du PiS et non les eurodéputés de Fratelli d'Italia avec un vote qui a divisé le groupe ECR.

En 2024, quatre partis européens (PPE, S&D, Verts et Gauche) ont élu leurs *Spitzenkandidaten* et le choix du Conseil européen s'est porté à la majorité qualifiée sur Ursula von der Leyen, candidate du PPE sur la base d'une négociation menée par les premiers ministres PPE (**Donald Tusk** et **Kyriakos Mitzotakis**), socialistes (**Olaf Scholz** et **Pedro Sanchez**) et libéraux (**Emmanuel Macron** et **Mark Rutte**) non pas au nom de leurs propres Gouvernements mais de leurs familles politiques, **Giorgia Meloni** ayant annoncé au préalable qu'elle agirait au Conseil européen non pas au nom de son propre Gouvernement mais du parti européen ECR qu'elle préside actuellement dans le but de renverser la grande coalition traditionnelle entre le PPE et les Socialistes.

La majorité « *Ursula* », à l'exclusion du PiS polonais mais avec le soutien des Verts, a été consolidée par l'élection d'Ursula von der Leyen au Parlement européen le 18 juillet à la majorité absolue avec une coalition pro-européenne occasionnelle dont les trois groupes de droite euro-hostiles (Patriotes, Conservateurs et Souverainistes) mais aussi de gauche (Left et Non-inscrits) se sont autoexclus.

Sur la base des suggestions faites conformément au Traité par les États membres, mais pratiquement par les Gouvernements nationaux, et en accord avec Ursula von der Leyen, le Conseil de l'Union a adopté à la majorité qualifiée (mais de facto sans opposition) la liste de vingt-six « personnalités » qu'il a proposée au Parlement européen pour approbation au sein de la nouvelle Commission européenne.

Comme nous le savons, les candidats-commissaires ont été auditionnés par les commissions parlementaires entre le 4 et le 12 novembre sur la base des compétences (« portefeuilles ») qui leur ont été attribuées par Ursula von der Leyen dans le cadre d'une répartition - que certains ont qualifiée de « *chaotique* » - négociée dans de nombreux cas avec les Gouvernements nationaux.

Avec le soutien d'une majorité parlementaire des deux tiers lors des auditions en commission, dix-neuf candidats ont... passé l'examen, mais l'accord sur le candidat hongrois **Olivér Varhelyi** - qui devrait avoir le portefeuille de la santé et du bien-être des animaux - est toujours en suspens en raison de ses positions contestées sur les droits reproductifs et sexuels des femmes.

Surtout, les six candidats à la vice-présidence - dite exécutive - restent en suspens, y compris la socialiste espagnole **Teresa Ribera** dont la nomination et le portefeuille sur la transition environnementale sont contestés par le PPE, qui voudrait la charger, en tant que vice-présidente du gouvernement espagnol, des énormes responsabilités du Gouverneur de la communauté de Valence **Carlos Mazon** pour les graves dommages physiques et humains des récentes inondations.

MOVIMENTO EUROPEO CONSIGLIO ITALIANO

IL PRESIDENTE

Outre la nomination de Teresa Ribera - que les socialistes, les verts et les libéraux considèrent comme cruciale pour confirmer la confiance sur l'ensemble de la Commission européenne - le conflit parlementaire porte également sur la vice-présidence exécutive de **Raffaele Fitto**, dont le portefeuille de la politique de cohésion et des réformes régionales, actuellement du ressort de la socialiste portugaise **Elisa Ferreira**, n'est cependant pas remis en cause, avec pour conséquence l'élargissement de la majorité pro-européenne « *Ursula* » au groupe ECR et aux eurodéputés de Fratelli d'Italia, qui ont rejeté le 18 juillet la confiance à Ursula von der Leyen.

Face à ce conflit à la fois national (espagnol mais partagé par le PPE et notamment son chef de groupe **Manfred Weber** qui a besoin du soutien du Partido Popular pour être réélu à la tête du PPE, qui travaille depuis longtemps à l'intérieur et à l'extérieur du PE pour construire une coalition européenne qui ne soit pas une occasionnelle de droite déjà baptisée majorité « *Venezuela* » et qui regarde aussi cette affaire européenne d'un point de vue allemand en vue des élections fédérales du 23 février) et européen lié à la possible confirmation de la majorité « *Ursula* », tous les scénarios sont possibles et il est impossible de faire aujourd'hui des pronostics sur ce qui se passera à Strasbourg lors de la session plénière qui débutera le 25 novembre prochain.

Indépendamment des scénarios possibles, il est au contraire important que les forces pro-européennes du Parlement européen commencent immédiatement à rédiger une **résolution programmatique** définissant les priorités de la prochaine législature 2024-2029.

Contrairement à ce qui s'est passé dans le passé lorsque le Parlement européen n'a pris note que du plan de travail de l'Exécutif et l'a approuvé, cette résolution devrait éviter qu'un « gattopardo européen » ne prévale parmi les institutions, mais plutôt accompagner et conditionner le vote de confiance à la prochaine Commission européenne sur les questions de la réforme et de l'élargissement de l'UE, de la démocratie et du respect de l'État de droit, la conversion écologique et la transition numérique, le welfare européen, l'autonomie stratégique et la contribution de l'Union européenne à la paix, une politique migratoire inclusive, la coopération avec les pays du Global South, et le budget pluriannuel 2028-2032 financé par des ressources propres et une dette publique européenne qui garantisse l'investissement dans les biens publics européens.

Bruxelles-Strasbourg, 18 novembre 2024

Pier Virgilio Dastoli